

Instruction civique et morale

L'instruction morale à l'école

Ressources et références

Adages juridiques

Cycle 3

Septembre 2011

Adages juridiques

Le respect de soi

« On ne doit pas tenir les promesses qui vont contre les bonnes mœurs ».

Le respect des règles

« Nul ne peut se faire justice soi-même ».

« Qui agit pour autrui, agit pour lui-même ».

« Les conventions des particuliers ne peuvent pas déroger au droit public ».

« Il n'y a point de loi qui puisse valider ce qui est défendu par la nature ».

Le respect du bien d'autrui

« Nul ne peut s'enrichir au détriment d'autrui ».

« Celui qui donne ordre de déposséder quelqu'un de ses biens n'est pas moins coupable du crime de violence que celui qui le commet ».

Le bien et le mal

« Un acte est dit bon lorsqu'il est conforme à la loi et à la raison ».

« Tout ce qui n'est pas interdit n'est pas pour autant convenable ».

La sanction et la réparation

« La peine est suffisante si elle empêche le coupable de le devenir de nouveau ».

« La peine est injuste si elle est inutile, ou si elle est trop sévère ».

« La chose jugée est regardée comme la vérité même ».

« On ne doit punir que celui qui a commis le crime ».

La justice

« Il faut qu'une personne ait commis un crime pour qu'on puisse la punir ».

« Le doute profite à l'accusé ».

« Une même justice pour tous ».

« Jusqu'au moment de la condamnation, le coupable est réputé innocent ».

« La condamnation d'innocents est un plus grand mal que l'absolution de coupables ».

« On ne doit punir que celui qui a commis le crime ».

L'honnêteté

« Il y a faute à nous mêler de choses pour lesquelles nous n'avons pas d'aptitude ».

« Dans le doute abstiens-toi ».

« La bonne foi ne permet pas que l'on demande deux fois la même chose ».

Les droits et les devoirs

« Qui fait un enfant doit le nourrir ».

« Nul n'est censé ignorer la loi ».

« Souffre que l'on t'applique la loi que tu as faite toi-même ».

La loyauté

« On ne peut être juge et partie ».

La franchise

« Qui ne dit mot consent ».

« Se taire n'est pas précisément avouer ; cependant il est vrai de dire que ce n'est pas désavouer ».

La maîtrise de soi

« Les actes seuls comptent et non les paroles ».

« Les mots s'envolent, les écrits restent ».

Le vrai et le faux

« Il vaut mieux s'exposer à causer du scandale que de trahir la vérité ».

La liberté

« Toutes les fois qu'il s'élève des doutes sur l'interprétation d'une clause dans laquelle il s'agit de la liberté, c'est en faveur de la liberté que l'on doit se déterminer ».

L'égalité

« On ne doit pas accorder plus d'avantage au demandeur qu'au défendeur ».

Source : ADAGES CLASSIQUES - Formules juridiques en français - Professeur Jean-Paul DOUCET